

Guémené Sur Scorff Samedi 14 Juin 2014

Départ de l'école St Jean

Rando NOZ Gourmande

Organisée par l'APEL de l'école St Jean

1ère randonnée pédestre nocturne avec 3 pauses dinatoires.

2 circuits au choix : 8 et 11 km

ADULTES:8€

ENFANTS (12 ans et moins):5€

Programme de la soirée

Départ de 18h30 à 20h \rightarrow Engagement

 1^{er} point de restauration à Palévart \rightarrow Apéritif ou boisson sans alcool

2ème point de restauration à Crénénan→ Soupe à l'oignon + 1 boisson

3^{ème} point de restauration à Terminus → Mignardises salées + 1 Boisson

Arrivée à l'école → Gâteaux + Café

L'organisation se réserve le droit de limiter le nombre de participants.

Contacts: apelsaintjean@outlook.fr

06 89 15 01 48 ou 06 82 28 47 82

Bulletin d'inscription et chèque à adresser à :

APEL St Jean - 11. rue St Roch - 56160 GUEMENE SUR SCORFF

Nom-Prénom du Capitaine de grou	upe :	
Adresse :		
Code postal :	Ville :	
Tel :	E-mail :	
LISTE DES PARTICIPANTS :	NOMBRE:ADULTES	ENFANTS (- DE 12 ANS)
✓ Je joins un chèque de règlen De (X 8€) + (

Règlement de la randonnée :

- Les personnes ayant retourné leur bulletin d'inscription avec le règlement seront prioritaires pour participer à la randonnée.
- Le Capitaine de groupe inscrit sur son bulletin tous les membres du groupe et assure le lien avec les organisateurs.
- Les départs ont lieu à l'école de 18h30 à 20h.
- 4 Au départ seront remis les consignes d'organisation et de sécurité, la carte et les tickets dégustation.
- Le parcours ne comporte pas de difficultés particulières, chacun évolue à son rythme. Le port de bonnes chaussures est recommandé ainsi qu'une lampe frontal, un gilet jaune et un vêtement clair.
- Chaque participant est assuré par sa propre responsabilité civile. Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte.
- Chaque participant qui s'engage sur le circuit certifie être apte à la pratique de la randonnée. L'APEL ne sera pas responsable des conséquences résultant de la pratique de la randonnée avec un état de santé incompatible avec celle-ci.
- Tout remboursement ne pourra intervenir qu'en cas d'annulation de la randonnée par les organisateurs.